

# Information et adhésion

## SUR INTERNET

Pour découvrir les permanences près de chez vous



## PAR TÉLÉPHONE

En appelant le numéro dédié :

**05 57 81 12 50** (prix d'un appel local),  
du lundi au vendredi,  
de 9 h à 18 h

## SUR RDV

Dans les lieux de permanence

En prenant RDV auprès d'un conseiller ACTIOM  
dans une des permanences près de chez vous.

Référent Local ACTIOM

Julie Errecart

06 75 64 65 46

32 rue André Fourcade - 65000 TARBES  
Julie.errecart@macommunemasante.com

N°Orias 09052176

Ne pas jeter sur la voie publique  
Direction de la communication du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées  
FM 02/2023

# LA COMPLÉMENTAIRE HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ

LE  
BON CHOIX

PLUS PROCHE  
DE VOUS

AU MEILLEUR  
COÛT



PLUS D'INFORMATIONS :

**05 57 81 12 50<sup>(\*)</sup>**

<sup>(\*)</sup>Prix d'un appel local

en partenariat avec



UNE ASSOCIATION  
au service de tous



# Garantir l'accès aux droits pour tous

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines.

En partenariat avec l'association d'assurés ACTIOM, le Département des Hautes-Pyrénées a souhaité proposer une complémentaire santé à des prix négociés et accessibles à tous.

Le Département s'engage à renforcer l'accès aux droits et lutter contre le renoncement aux soins des Haut-Pyrénéens, notamment les plus fragiles.

## LE RÔLE D'ACTIOM

ACTIOM « Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés totalement indépendante. Son but est d'obtenir des tarifs négociés mutualisés au niveau national pour faire bénéficier ses adhérents d'avantages et de meilleures garanties par rapport à un contrat individuel.

LE  
BON CHOIX



# Ma complémentaire Hautes-Pyrénées Santé

## LE BON CHOIX

- ACTIOM est une association indépendante ;
- Des offres variées et adaptées à vos besoins ;
- Des conseils et accompagnement personnalisés (analyse, souscription, résiliation du contrat...).

## PLUS PROCHE DE VOUS

- Ouvert aux habitants des Hautes-Pyrénées et/ou qui y travaillent ;
- Des permanences sur tout le territoire ;
- Des référents de proximité dédiés.

## AU MEILLEUR COÛT

- Des tarifs négociés ;
- Des cotisations déductibles en Loi Madelin ;
- 100 % santé intégré (0 € de reste à charge sur l'optique, l'auditif et le dentaire).

## MES AVANTAGES\*

- Pas de sélection médicale ;
- Gratuité au 3<sup>ème</sup> enfant ;
- Assistance santé 24/24 ;
- Remboursement des frais d'obsèques, suivant le niveau de garanties ;
- Prise en charge jusqu'à 3 mois de cotisation en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours.

(\*) <https://associationactiom.org>

PLUS PROCHE  
DE VOUS

